

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE BESBRE – SOLOGNE BOURBONNAISE**

Siège : Dompierre-sur-Besbre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix, le 20 décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise s'est réuni à la salle des fêtes de Liernolles, au nombre de vingt, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHERASSE, en suite à la convocation faite par M. le Président de la Communauté de Communes, le 14 décembre 2010.

Présents : Mmes et MM. Alain LOGNON, Marcel VIROT, Christian LABILLE, Joseph BERNACHEZ, Pascal VERNISSE, Léopold GODART, Laurent DESMYTTER, Marie-Françoise LOCTOR, Pierre-Henri VINAY, Colette THOMAS, Yves NOEL, Hubert REIGNEAUD, Pascal THEVENOUX, Laurent TALON, Gérald BACCONNIER, Jean-Marc VENIANT, Jean-Paul CHERASSE, Régis CURY, délégués titulaires.
MM. Claude GOURLIER, Christian PERRIER, délégués suppléants.

Secrétaire de séance : Marcel VIROT

Nombre de Délégués en exercice : 21

Présents à la séance : 20

Date de l'affichage de la convocation : 14 décembre 2010

N°112 – CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC RCEA

Le débat public sur le projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RN79-RN70 et RN80) par création d'une liaison autoroutière à usage payant Montmarault – Mâcon – Chalon sur Saône s'est ouvert le 4 novembre 2010 et s'achèvera le 4 février 2011.

Cet axe routier, principal lien entre la façade atlantique et l'Est de la France, assure une fonction vitale pour l'économie nationale. Il est également essentiel pour le développement économique et touristique des territoires traversés. C'est enfin un axe emprunté au quotidien par les habitants du Nord Allier.

Dans ce contexte, il apparait nécessaire de faire valoir le positionnement de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise vis-à-vis de ce projet d'aménagement en apportant une contribution au débat public.

La mauvaise desserte de notre territoire est un réel frein pour le développement économique et touristique, notamment en raison des dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et de stationnement...). Bien que la mise à 2x2 voies ait été reconnue d'utilité publique depuis le milieu des années 90, la plupart des aménagements restent à réaliser, et l'accidentologie de l'itinéraire est croissante.

L'importance du trafic et la saturation de l'itinéraire génère un trafic d'évitement qui emprunte le réseau routier départemental. Ce trafic, notamment de poids lourds en transit, est un réel problème pour la sécurité des déplacements locaux.

AU VU DE CE CONSTAT, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE, PAR 17 VOIX POUR, D'ADOPTER UNE CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC, QUI AFFIRME LES POINTS SUIVANTS :

- L'URGENCE DE LA REALISATION DE LA MISE A NIVEAU DE LA RCEA SUR L'ENSEMBLE DE SON TRACE,
- SON ACCORD AVEC LA PROCEDURE DE CONCESSION POUR REALISER CETTE MISE A NIVEAU DANS LES MEILLEURS DELAIS,
- LA NECESSITE DE PREVOIR LE MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DES ECHANGEURS, NOTAMMENT CEUX DU TERRITOIRE VAL DE BESBRE SOLOGNE BOURBONNAISE : DOMPIERRE OUEST QUI DESSERT LE PARC D'ATTRACTIONS DU PAL (500 000 VISITEURS PAR AN), DOMPIERRE SEPT-FONS POUR LA DESSERTE DU SECTEUR



INDUSTRIEL (AVEC NOTAMMENT LA FONDERIE PEUGEOT), DIOU POUR LA
DESSERTE DU BASSIN DE BOURBON-LANCY,

- LA NECESSAIRE GRATUITE DES DEPLACEMENTS LOCAUX,
- SON SOUHAIT DE VOIR LE DEVELOPPEMENT DE L'AIRE DE REPOS DE
PIERREFITTE-SUR-LOIRE, SEULE AIRE SUR LA PARTIE ALLIER DE LA RCEA, ET QUI
DEVRA DONC ETRE AMENEE A DEVENIR UNE AIRE DE SERVICES,
- L'IMPORTANCE DE MAINTENIR LE RYTHME DES AMENAGEMENTS JUSQU'A LA MISE
EN CONCESSION, LA SECURITE DES USAGERS NE POUVANT ATTENDRE
DAVANTAGE.

P.E.C
Le Président,



*Certifiée exécutoire la présente délibération,
Publiée ou notifiée le :
Déposée à la Préfecture de l'Allier le :*

